



La Multi-performance, élément clé de sa stratégie d'entreprise

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Est - Lorraine
Destinataires : prestataires de formation
Date de création : 09/2018
Date de révision : 03/2021

1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte 590 900 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).

L'origine de l'appel d'offre

Les chefs d'entreprise agricole sont confrontés à des nouveaux enjeux : réduire l'impact des pratiques sur l'environnement, sécuriser son revenu, améliorer les conditions de vie et de travail sur les exploitations et participer à l'évolution de son territoire,... tout en répondant aux attentes du marché.

Dans cette transition, la multi-performance permet de concilier et d'optimiser les performances économiques, environnementales, sociales et sociétales grâce à une approche globale de son système d'exploitation.

Depuis 2016, les élus du comité territorial Lorraine ont souhaité développer une offre de formation novatrice visant la multi-performance. Fort des résultats obtenus sur ce dispositif, le comité territorial Lorraine souhaite poursuivre le développement de cette offre de formation, en lien avec le Plan Stratégique 2021-2026 et en y intégrant les préconisations de l'évaluation des pratiques de formation menée en Lorraine.

L'objectif général de l'appel d'offre

L'objectif du présent appel d'offre est de susciter l'émergence d'une offre de formation complémentaire de l'offre déjà existante.

L'ambition est de développer une offre de formation permettant de mettre en œuvre des pratiques agroécologiques performantes d'un point de vue économique, social et environnemental répondant aux évolutions du marché.

2. Propositions attendues

Le public

Ce dispositif s'adresse à l'ensemble des contributeurs (trices) de Lorraine.



Le recrutement du public

Il est préconisé aux organismes de formation de travailler en partenariat avec des prescripteurs et/ou partenaires afin de faciliter la mobilisation des stagiaires.

Pour être valorisées financièrement à + 2 € de l'heure/stagiaire, les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « public visé et zone géographique ». Elles reposeront à minima sur l'implication d'un partenaire prescripteur de la formation différent de l'organisme de formation réalisateur et non issu du même réseau.

Le périmètre géographique

Lorraine

Les objectifs de formation

La formation doit à la fois permettre aux participants de :

1. Faire le point sur les performances de son exploitation sur les aspects techniques, économiques, environnementaux et sociaux.
2. Identifier et analyser les marchés destinataires de ses productions et leurs évolutions, les attentes des consommateurs.
3. Proposer et maîtriser de nouvelles pratiques agroécologiques en production animale ou végétale⁽¹⁾ qui contribuent à améliorer les performances de l'entreprise et à répondre aux attentes des consommateurs et aux évolutions du marché.
4. Définir les conditions de mise en œuvre de ces pratiques et les impacts sur son exploitation.
5. Elaborer un plan d'action à court terme (0 à 1 an). (*)

Les actions de formation répondant au présent appel d'offre spécifique devront impérativement aborder les objectifs 1, 2, 3 et 4.

(*) La mise en œuvre de l'objectif 5 est préconisée et valorisée financièrement à + 2 € de l'heure/stagiaire (Cf. rubrique « Autre critères »).

⁽¹⁾ Les thématiques éligibles à cet appel d'offre spécifique correspondent aux techniques de productions innovantes, alternatives et multi-performantes de la priorité 3.

Les modalités pédagogiques

Les actions de formation mettront en œuvre des modalités pédagogiques participatives : échanges, co-construction de la connaissance, cas concret, ...

Il est préconisé d'intégrer un temps d'expérimentation individuel entre les journées de formation. Les résultats de ces expérimentations devront être repris et valorisés lors de la séquence de formation suivante.

La mise en place de cette méthode pédagogique sera valorisée financièrement à + 2 € de



l'heure/stagiaire.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

La durée de la formation

La durée des formations est de 14 h minimum.

Pour les formations mettant en œuvre le transfert des acquis, la durée des séquences de formation est au minimum de 14 h (hors transfert des acquis) avec 7 h minimum de présentiel.

Les modalités d'évaluation

L'organisme de formation devra réaliser une évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation.

Une évaluation à froid, 2 à 3 semaines après la fin de la formation, permettant de mesurer la satisfaction des stagiaires, de suivre et encourager la mise en application des acquis de la formation est préconisée et valorisée financièrement à + 2 € de l'heure/stagiaire. Les résultats de ces évaluations pourront être demandés par VIVEA.

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

Les justificatifs de réalisation spécifiques

/

Les compétences des formateurs

Il est préconisé de faire intervenir des formateurs, intervenants avec des compétences complémentaires facilitant la prise en compte de différents niveaux de performance.

Il est souhaité de faire intervenir un formateur animateur de la formation pour assurer la fonction de fil conducteur, de faire le lien entre les personnes et de coordonner les intervenants.

Par ailleurs, l'intervention d'un formateur ou d'un intervenant ayant des compétences spécifiques rares sur le territoire (approche globale ou pluridisciplinaire, expertise rare sur le territoire...) sera valorisée financièrement à + 2 € de l'heure/stagiaire.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

La période de réalisation

Les formations démarreront entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2021 et se termineront au plus tard le 31 mars 2022.



Autres critères

Le traitement de l'objectif 5 : élaborer un plan d'action à court terme (0 à 1 an), donnera lieu à une valorisation financière de + 2 € de l'heure/stagiaire.

Il s'agit de prévoir un temps pour que chaque stagiaire puisse formaliser, sous forme de plan d'action, 2 actions prioritaires et 2 actions complémentaires. Il sera mis en avant le fait que le chef d'entreprise peut s'appuyer sur des compétences complémentaires à acquérir et/ou des ressources externes à l'entreprise.

3. Sélection

Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)
- ▶ L'adéquation au public visé

L'implication des organismes

L'organisme de formation, en répondant à cet appel à proposition, s'engage à :

- ▶ participer à tout groupe de travail éventuel animé par VIVEA en lien avec ce dispositif : témoignage sur les actions réalisées, échanges de pratiques, réflexion sur la mobilisation...
- ▶ participer à l'évaluation du dispositif organisée par VIVEA ;
- ▶ autoriser VIVEA à utiliser et diffuser les résultats de l'action conduite.

4. Conditions d'achat et de prise en charge

Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 35 € TTC par heure/stagiaire La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 32 € TTC par heure/stagiaire.

Par décision du Conseil d'administration, un stagiaire contributeur est financé par VIVEA dans la limite d'un plafond annuel de prise en charge de 2250 €. Tout excédent sera à la charge du stagiaire au titre d'une contribution stagiaire additionnelle. S'agissant d'un plafond annuel, il n'y a aucun report possible d'un exercice à l'autre. Ce plafond ne s'applique pas pour les personnes engagées dans un plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

Ce prix d'achat et cette prise en charge pourront varier de + 2 € de l'heure/stagiaire pour chaque critère présent dans la proposition de formation :

- ▶ Les modalités spécifiques de mobilisation des stagiaires définies dans l'appel d'offre spécifique
- ▶ Les modalités pédagogiques définies dans l'appel d'offre spécifique : temps d'expérimentation individuel



- ▶ Les compétences justifiées des formateurs ou intervenants définies dans l'appel d'offre spécifique
- ▶ Les modalités d'évaluation à froid définies dans l'appel d'offre spécifique
- ▶ Autre critère : l'élaboration d'un plan action

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

Cas du transfert des acquis

Le montant des temps de **transfert des acquis** et des temps de formation en collectif est à différencier. Le montant maximum d'achat et de prise en charge par VIVEA du transfert des acquis est fixé à maximum 80 € TTC par heure/stagiaire.

Cas des formations mixtes digitales (FMD)

Le financement des temps en distanciel des FMD et des temps de formation présentiel est à différencier.

- ▶ Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type quiz, vidéo... : le montant maximum d'achat et de prise en charge est de 45 € TTC par heure/stagiaire ;
- ▶ Pour les modules en distanciel utilisant des outils de type serious Game, plateforme de formation (LMS), mobil Learning : le montant maximum d'achat et de prise en charge est 65 € TTC par heure/stagiaire.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction (tous les troisièmes jeudis du mois) dans la priorité 3 « Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal » de l'appel d'offre permanent du comité Grand Est en cochant le projet intitulé « (R) AOS Multiperformance - Agroécologie ».

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Olivia JEUDY

06 75 66 48 80 - o.jeudy@vivea.fr

**Délégation VIVEA Est
12 rue de Franche-Comté
Valparc – Espace Valentin Est
25480 ECOLE VALENTIN
Tél 03 81 47 47 41**